

# CAP Finistère



Penn Ar Bed

L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1135

VENDREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2016

Dispensé de timbrage BREST CTC

## Exprimez-vous!

Exprimez-vous! Tel est le message adressé par le Conseil départemental aux Finistériennes et aux Finistériens. Pour permettre la participation du plus grand nombre, plusieurs dispositifs ont été mis en place : un site internet permet à chacun de donner son avis et d'avancer des propositions.



La consultation dure jusqu'au 7 avril

Les 4000 agents de la collectivité ont été interrogés afin qu'ils apportent leur point de vue. En outre, la collectivité procède, jusqu'au 7 avril, à des auditions de représentants d'associations ou des structures économiques, sociales, culturelles ou sportives.

Huit débats publics, animés par des élu-es de la majorité départementale se sont tenus sur l'ensemble du territoire, le 22 mars, afin de présenter la démarche, totalement inédite, et d'entendre les propositions des Finistériens. En moyenne, chaque réunion a rassemblé une quarantaine de personnes.

La loi NOTRe réorganise et clarifie les compétences des collectivités locales. Si le Département conforte ses missions de solidarité, vis-à-vis des personnes et des territoires, la Région, se voit, elle, confortée dans son rôle de soutien aux entreprises.

Ces nouvelles dispositions législatives obligent le Département, sinon à revoir toutes ses politiques du moins à les adapter. Conformément aux engagements pris devant les électeurs, la majorité départementale associe les Finistériens à l'élaboration de sa nouvelle feuille de route.

Les dossiers locaux ont bien sûr été évoqués dans chaque commune où se tenait une rencontre participative : l'avenir des ports à Douarnenez ou la centrale

de Landivisiau à Lampaul-Guimiliau, par exemple.

La présence de nombreux élus locaux dans ces réunions a permis d'engager un débat sur les relations que doit entretenir le département avec les collectivités locales. « **Auparavant, le couple commune/Département intervenait presque toujours. Maintenant, et plus encore demain, ce sera le couple Communauté de communes/Région qui sera prédominant** », a expliqué Didier Le Gac. Cette évolution appelle donc une évolution des interventions du Département. « **Il a déjà commencé grâce aux contrats de territoires que nous passons avec les Communautés de communes** », a précisé Bernadette Abiven.

Les réunions du 22 mars ont permis d'engager des échanges avec les citoyens, les élus et les responsables associatifs. Elles ont permis de mesurer l'attachement des Finistériens pour le maintien des missions de solidarité du Département et pour le soutien et le développement de la langue bretonne. Ces échanges se prolongeront jusqu'au 7 avril sur internet. Le 23 juin, l'assemblée départementale adoptera sa nouvelle feuille de route.

En savoir plus [www.monfinistere.com](http://www.monfinistere.com)  
[demain.fr](http://demain.fr)

**CAP  
FINISTÈRE**  
26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER  
DÉPOSÉ LE 31/03/2016



## Roman national

À la télévision ou à la radio, Alain Decaux nous racontait une histoire. Il ne nous ne racontait pas des histoires, mais notre histoire. Avec professionnalisme, il était l'un des rares intellectuels à disposer d'assez d'autorité pour devenir le porte-parole de notre roman national. Il pouvait, à la fois, évoquer les rois carolingiens ou l'épopée napoléonienne, la révolution industrielle ou les Lumières, les combats en faveur de la Justice pour Callas ou Dreyfus et surtout rendre ces événements accessibles à tous les Français.

« La caméra explore le temps » ou « La tribune de l'Histoire » ont contribué à forger notre roman national.

Qui saura, aujourd'hui, avec les nouvelles technologies, faire partager cette histoire commune? Ce sera tout l'enjeu des années qui viennent : montrer et faire aimer à tous les Français une vision objective et enthousiaste de notre roman national.

PS29

## Chiffre de la semaine

**12** milliards

C'est le montant recouvré par l'État en 2015, grâce à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, contre 10,4 milliards en 2014.